

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision du Président n°2022-055

Objet : Agglomération d'assainissement d'Anjoutey - diagnostic et schéma directeur - demandes de subvention

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- l'arrêté préfectoral de mise en demeure n°90-2022-09-20-00001 du 20 septembre 2022 relatif aux dispositions réglementaires applicables pour l'exploitation du réseau d'assainissement et de la station d'épuration d'Anjoutey,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

DECIDE

Article 1^{er} : d'adopter l'opération de diagnostic et schéma directeur d'assainissement sur l'agglomération d'assainissement d'Anjoutey, pour un montant prévisionnel de 150 000 € HT,

Article 2 : d'approuver le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Financements publics concernés		Montant de la dépense à financer	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	sollicité	150 000 €HT	20%	30 000 €
Agence de l'eau	sollicité	150 000 €HT	50%	75 000 €
Autofinancement	Fonds propres	150 000 €HT	30%	45 000 €
Total des financements publics		150 000 €HT	100%	

Article 3 : de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'eau, pour un montant de 75 000 € HT,

Article 4 : de solliciter une aide financière au titre de la Dotation des Equipements Ruraux 2023, pour un montant de 30 000 € HT,

Article 5 : de réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,

Article 6 : de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,

Article 7 : de réaliser cette opération entre septembre 2023 et août 2025,

Article 8 : de signer l'ensemble des documents relatifs à l'opération,

Article 9 : ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2 - Giromagny

Visa préfectoral

Etueffont, le 27 septembre 2022
Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER.

